

## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par: Dorine NOUALLET

téléphone : 01 60 56 70 97 télécopie : 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 30 novembre 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 5 novembre 2018, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 005 18 00010, déposée par Monsieur Noël SAUSER, pour la démolition de 3 bâtiments délabrés et la construction d'un chalet en bois de 80m², sur la commune d'Annet-sur-Marne.

Le PLU de la commune a été approuvé le 18 octobre 2018. Il est exécutoire depuis le 18 novembre 2018. La commune étant en RNU durant la période transitoire et le projet étant situé en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la CDPENAF.

Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, lors de la commission du 29 novembre 2018.

La commission note que ce projet est situé en zone A du PLU en cours d'approbation. Le règlement de cette zone ne permet l'installation d'un chalet non nécessaire à l'activité agricole.

La commission a rendu <u>un avis défavorable</u> sur ce permis de construire qui est incompatible avec le PLU de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées

Pour le directeur départemental L'adjoint au directeur

Monsieur Christian MARCHANDEAU Mairie 38, rue Paul Valentin 77410 ANNET-SUR-MARNE